



MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
Administration pénitentiaire  
Secrétariat Général

**Rapport annuel**  
**de**  
**l'Administration Pénitentiaire**

**2012**

## Sommaire

1. Organisation générale .....	2
2. Réforme pénitentiaire .....	2
3. Les personnes prises en charge .....	2
3.1. Détenus (prévenus et condamnés) .....	3
3.1.1. Nombre de détenus .....	3
3.1.2. Âge moyen des détenus .....	3
3.1.3. Taux de détention .....	4
3.1.4. Evolution du nombre de détenus .....	4
3.1.5. Evolution annuelle du nombre de détenus .....	4
3.1.6. Distribution des détenus par zone géographique et par nationalité .....	5
3.2. Prévenus .....	6
3.3. Condamnés .....	7
3.3.1. Evolution annuelle moyenne des condamnés .....	7
3.3.2. Répartition des condamnés (condamnation définitive) au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 selon l'infraction principale .....	8
3.3.3. Répartition des condamnés (condamnation définitive) au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 selon la longueur de la peine prononcée .....	10
3.4. Mineurs .....	11
4. Incidents .....	11
5. Aménagements de peine .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.1. Surveillance électronique .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.2. Semi-liberté .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.3. Suspension de peine .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.4. Congé pénal .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.5. Libération anticipée .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.6. Libération conditionnelle .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6. Les activités psycho-socio-éducatives .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.1. Service Psycho-Socio-Educatif (SPSE) du CPL .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.2. Service Psycho-Socio-Educatif (SPSE) du CPG .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.3. Service Enseignement et Formation .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
7. Le personnel pénitentiaire .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## **1. Organisation générale**

- L'administration pénitentiaire comprend la Direction Générale, le Centre Pénitentiaire de Luxembourg (CPL) et le Centre Pénitentiaire de Givenich (CPG).
- Le Centre Pénitentiaire de Luxembourg est une prison fermée à sécurité moyenne comprenant une section « hommes » et une section « femmes ». Y sont hébergés des prévenus et des condamnés. De façon très occasionnelle, des mineurs placés par le Tribunal de la jeunesse ou les juges de la jeunesse s'y trouvent placés en attendant l'ouverture de l'UNISEC au Centre socio-éducatif de l'Etat à Dreiborn.
- Le Centre Pénitentiaire de Givenich est une prison semi-ouverte pour hommes. Il abrite depuis le 15 juillet 2010 une section « femmes ». Le taux d'occupation des 9 cellules réservées aux femmes s'élevait en 2012 à 51,4 %.
- La capacité des établissements pénitentiaires reste inchangée en 2012: 703 détenus (597 au CPL et 106 au CPG).

## **2. Réforme pénitentiaire**

La réforme pénitentiaire entamée en 2008 prévoit la construction d'une maison d'arrêt à « Uerschterhaff », commune de Sanem, avec une capacité de 400 places.

## **3. Les personnes prises en charge<sup>1</sup>**

Le taux d'occupation des établissements pénitentiaires (personnes prises en charge) est de 97% en 2012 soit 679 personnes en moyenne pour une capacité de 703 places pour les CPL et CPG réunis.

En moyenne, 679 personnes ont été prises en charge par l'Administration pénitentiaire en 2012 contre 645 personnes au 1<sup>er</sup> septembre 2011.<sup>2</sup>

Au CPG, seuls des condamnés sont hébergés. En moyenne, 86 détenus ont pu bénéficier en 2012 du milieu semi-ouvert contre 87 au 1<sup>er</sup> septembre en 2011 ; le taux d'occupation reste donc stable.

---

<sup>1</sup> Le présent rapport se réfère soit à une valeur moyenne pour l'année civile écoulée, soit à une date précise (en l'occurrence le 1<sup>er</sup> janvier 2013). Jusqu'en 2011, les chiffres se réfèrent à l'année judiciaire (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante). C'est la raison pour laquelle les chiffres ou les valeurs du présent rapport d'activité peuvent varier de ceux des années précédentes.

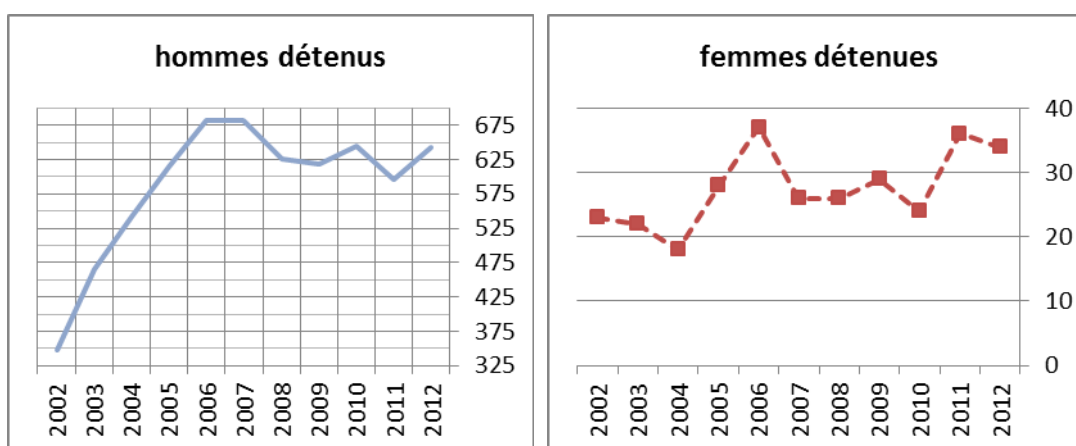
<sup>2</sup> Ces chiffres comprennent les mineurs et les reclus(es) volontaires.

### 3.1. Détenus (prévenus et condamnés)

#### 3.1.1. Nombre de détenus

A l'inverse de l'année 2011 qui avait connu une légère diminution de 5,53% de la population carcérale, le nombre de détenus a augmenté en 2012 de 6,96 % pour atteindre 676 personnes détenues en moyenne. Le nombre de détenus est ainsi passé de 632 en 2011 à 676 en 2012.

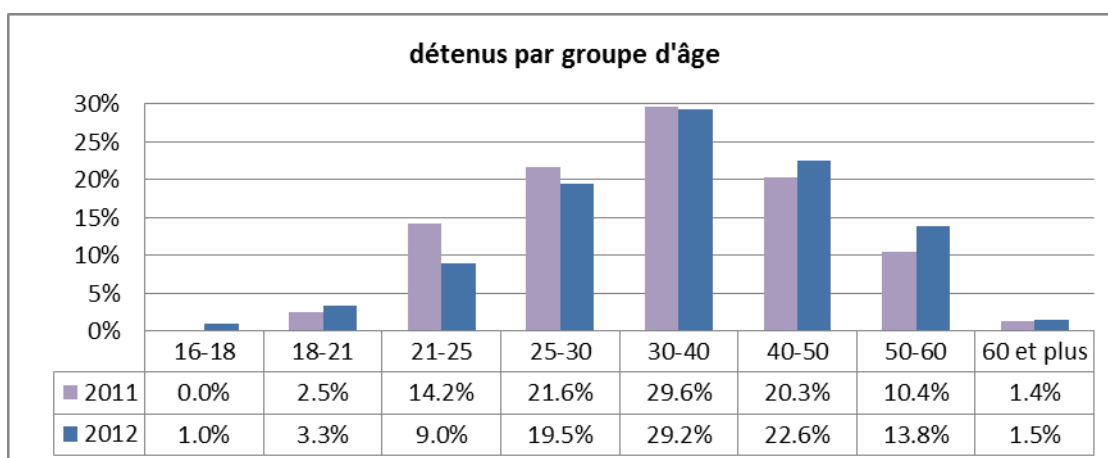
En ce qui concerne la répartition hommes-femmes, la part des femmes incarcérées reste stable en 2012 par rapport à 2011 : 34,8 en moyenne en 2012 contre 36 femmes en 2011, soit 5,15% de la population carcérale en 2012 contre 5,70% en 2011.



#### 3.1.2. Âge moyen des détenus

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 36,6 ans.

Par rapport aux années précédentes, l'âge moyen des détenus reste relativement stable. (35,5 en 2011)



A l'instar de l'année précédente, l'âge des détenus suit toujours une distribution normale ce qui correspond à la moyenne de la population normale non incarcérée. On peut remarquer que tel n'était pas le cas pour les années 2009 et 2010.

La classe d'âge la plus importante reste celle des 30 à 40 ans représentant un taux stable d'environ 30% de la population carcérale.

La population dont l'âge est compris entre 30 et 50 ans compte pour 51,8% de la population carcérale dans son ensemble.

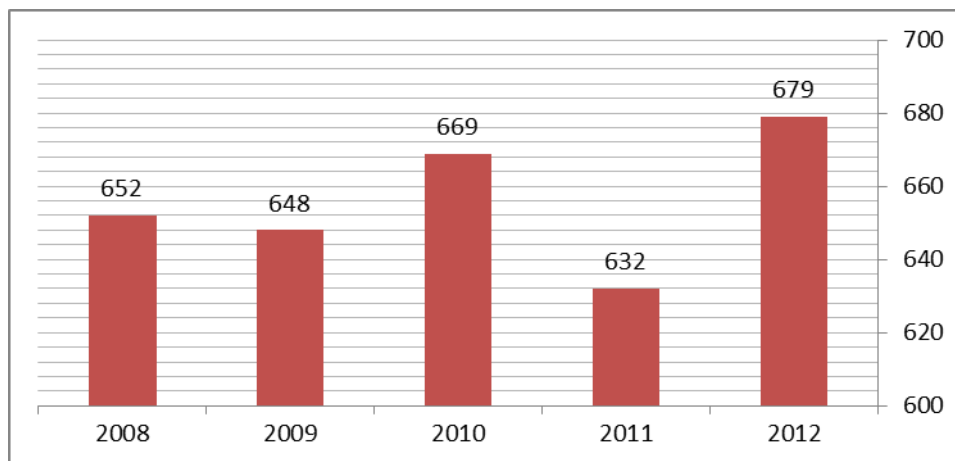
Une régression de la population carcérale des 21 à 25 ans peut être constatée.

### 3.1.3. Taux de détention

1,29% soit 128,77 détenus pour 100 000 habitants

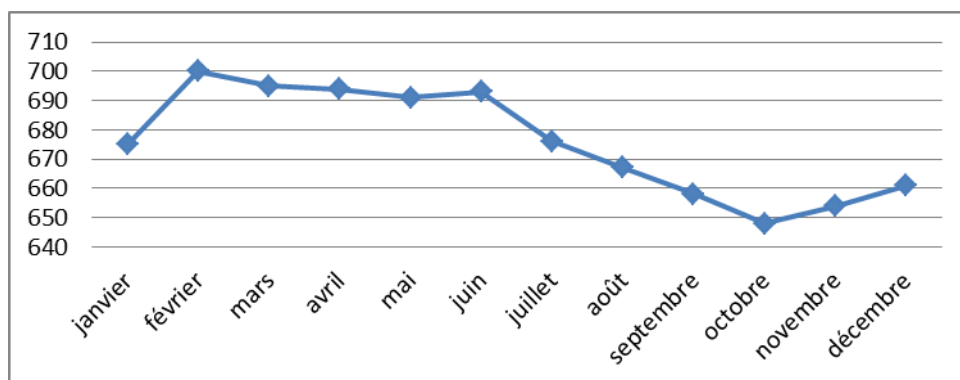
Le taux de détention reste relativement stable par rapport à 2011 (1,23% soit 123,49 détenus pour 100 000 habitants).

### 3.1.4. Evolution du nombre de détenus



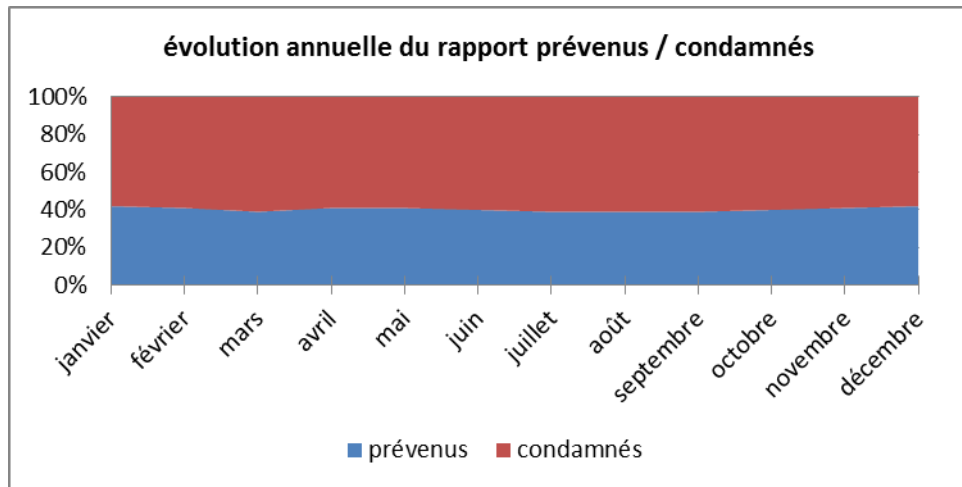
Par rapport à 2011, le nombre de détenus a légèrement augmenté en 2012, mais reste toujours en dessous de la barre des 700 détenus dépassée en 2006 et 2007. Depuis lors, l'on observe donc une relative stabilité au niveau du nombre de détenus.

### 3.1.5. Evolution annuelle du nombre de détenus



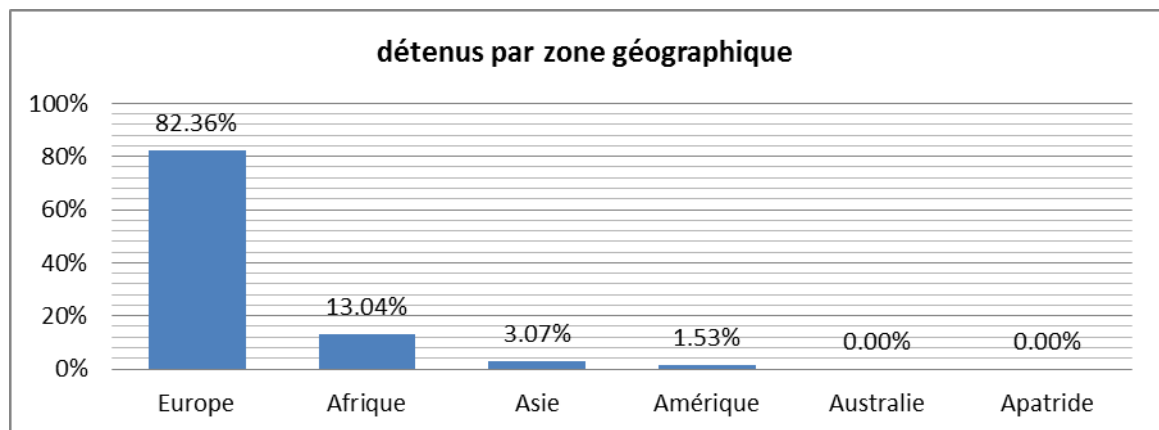
En février 2012, un pic fut observé qui est relatif à un nombre élevé d'incarcérations (mandat d'amener, mandat de dépôt) de prévenus faisant souvent partie de bandes organisées. Depuis le mois de février le nombre de détenus a diminué de manière

régulière jusqu'au mois d'octobre avec une légère augmentation depuis le mois de novembre.



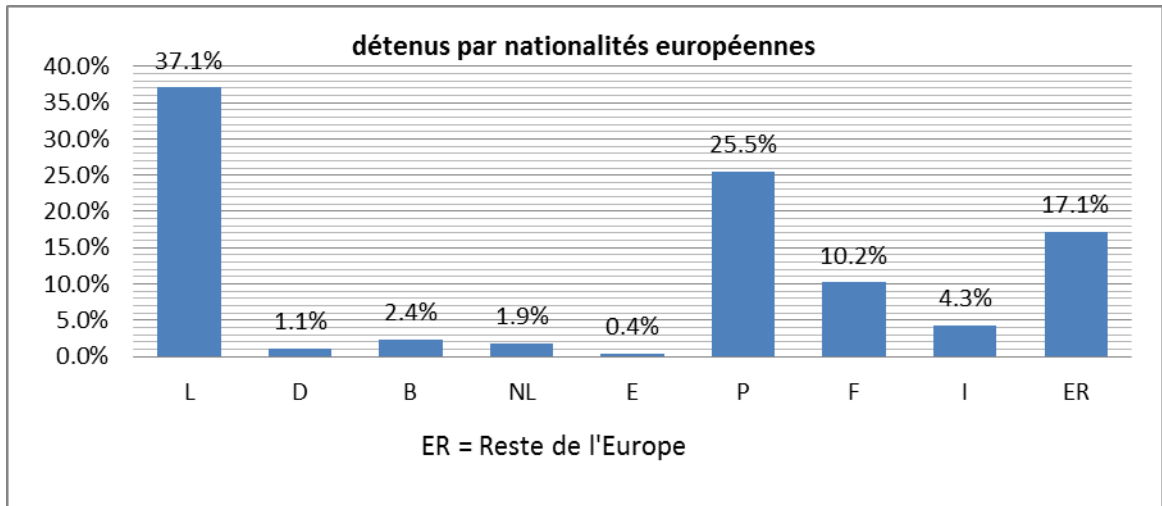
Le rapport prévenu – condamné (40% - 60%) reste stable depuis quelques années. Le pourcentage élevé de prévenus s'explique toujours par le nombre très élevé d'étrangers non-résidents mis en détention préventive en raison d'un danger de fuite presque toujours invoqué.

### 3.1.6. Distribution des détenus par zone géographique et par nationalité



au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Par rapport à 2011, la proportionnalité entre les zones géographiques ne présente qu'une faible fluctuation avec plus de 80% de détenus d'origine européenne.



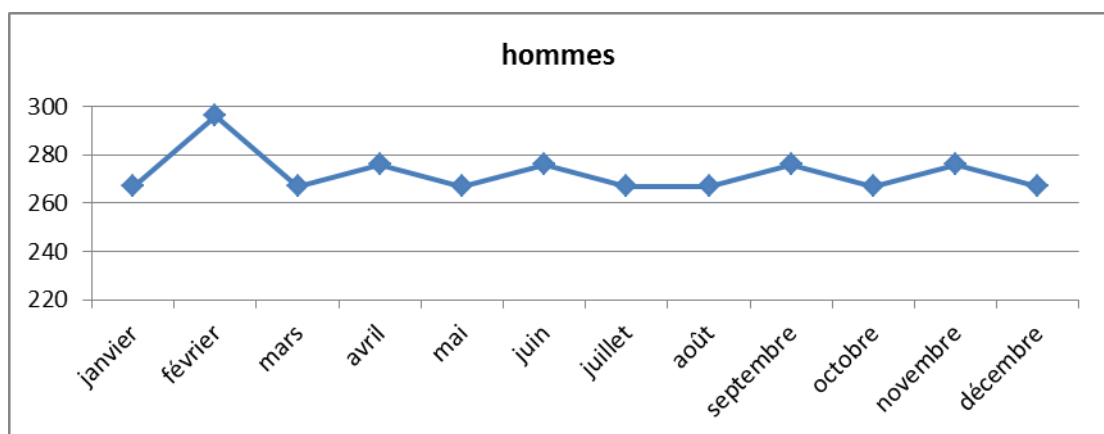
La grande majorité des détenus européens sont des nationaux luxembourgeois suivie d'une forte proportion de détenus portugais et français. A noter que la proportion de détenus portugais est en progression par rapport à 2011 (20,7%).

### 3.2. Prévenus<sup>3</sup>

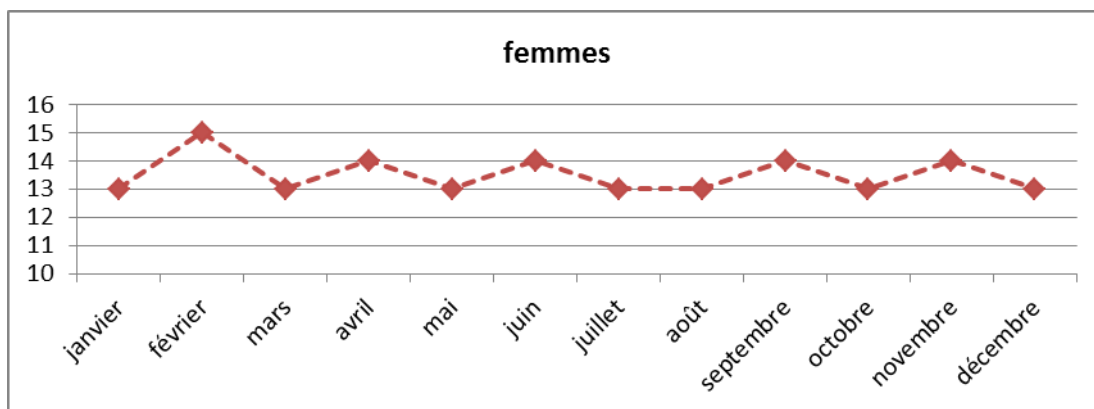
#### Evolution annuelle moyenne des prévenus par sexe :

5,33 % femmes soit 14,54 personnes  
 94,66 % hommes soit 258,02 personnes

Le rapport homme-femme prévenus reste stable par rapport à 2011 (femmes 5,71 %, hommes 94,29%).



<sup>3</sup> Détenus non condamnés ou dont la condamnation n'est pas définitive parce qu'ils ont utilisé une voie de recours (appel ou cassation) ou qu'ils sont dans les délais légaux pour le faire.



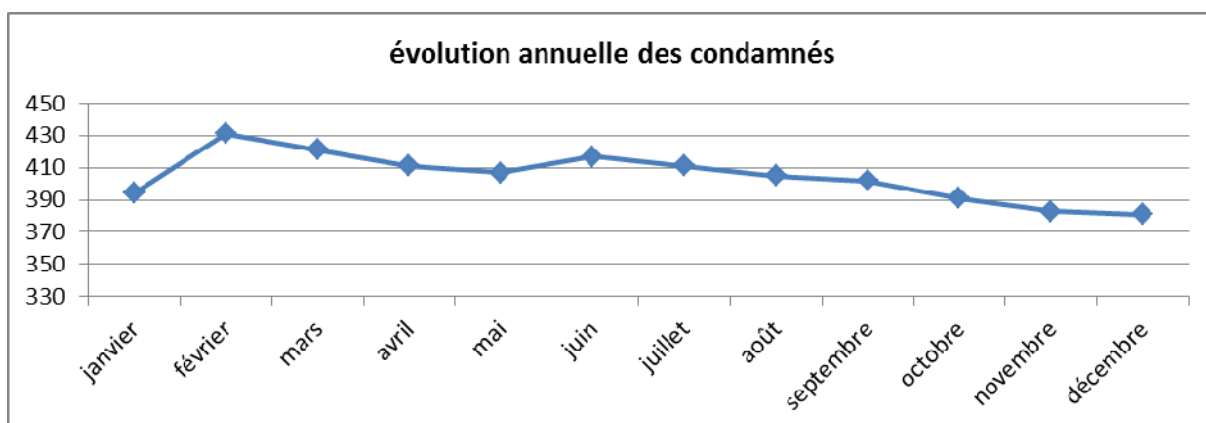
Concernant le nombre de prévenus, l'on constate le même pic au mois de février que pour l'évolution annuelle moyenne du nombre de détenus. La même observation vaut pour la courbe de femmes incarcérées préventivement.

Pour le reste de l'année, aussi bien le nombre d'hommes prévenus que celui de femmes prévenues reste relativement stable.

### 3.3. Condamnés

#### 3.3.1. Evolution annuelle moyenne des condamnés

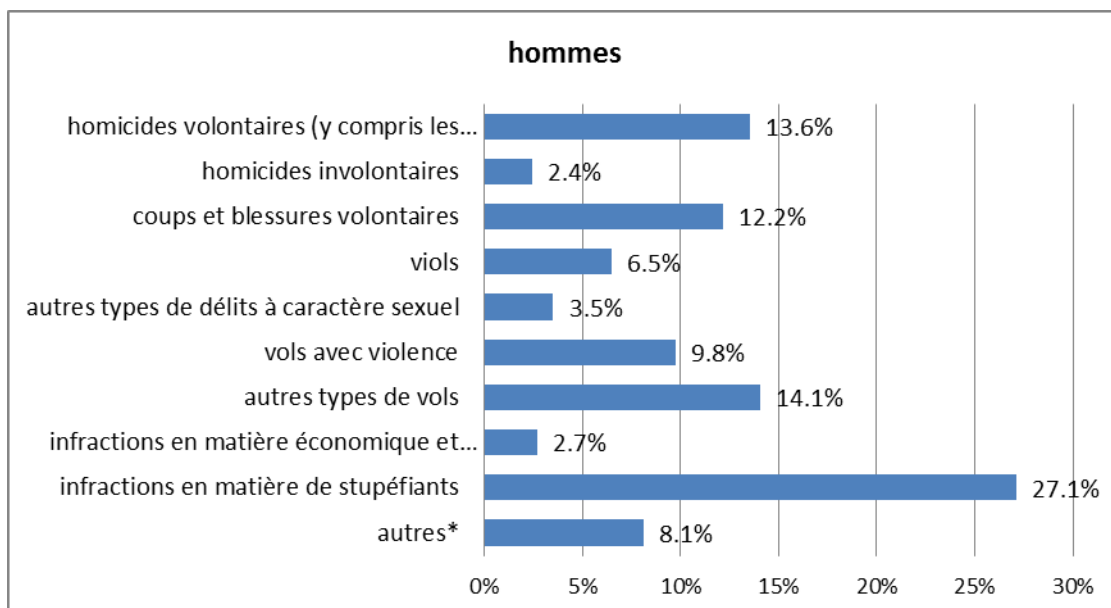
4,80% femmes soit 19,37 personnes  
 95,20% hommes soit 383,96 personnes



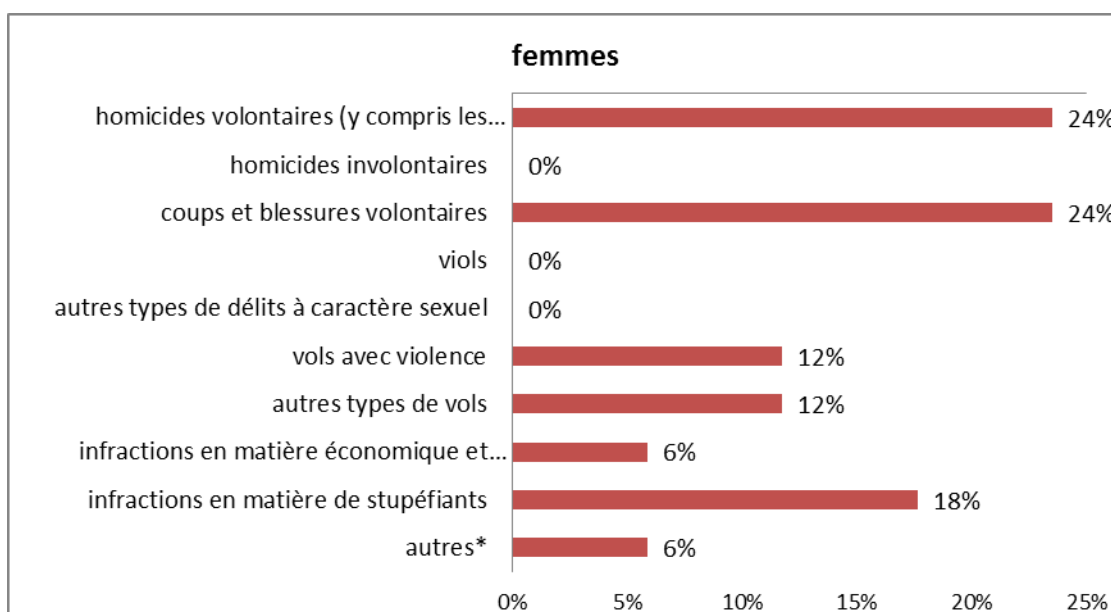
Le graphique montre que le nombre de condamnés est légèrement en régression depuis le mois de février 2012.



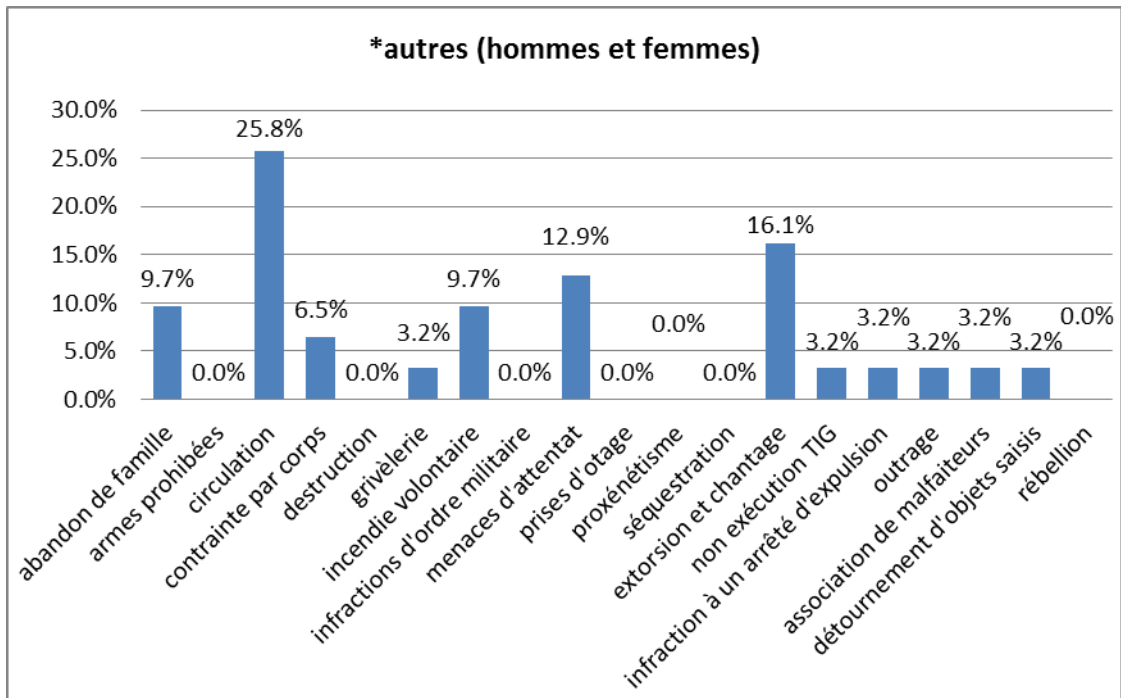
### 3.3.2. Répartition des condamnés (condamnation définitive) au 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon l'infraction principale



A l'instar de l'année 2011 (32%), les infractions en matière de stupéfiants représentent toujours la catégorie d'infractions la plus importante pour les hommes condamnés en 2012 (27,1%).

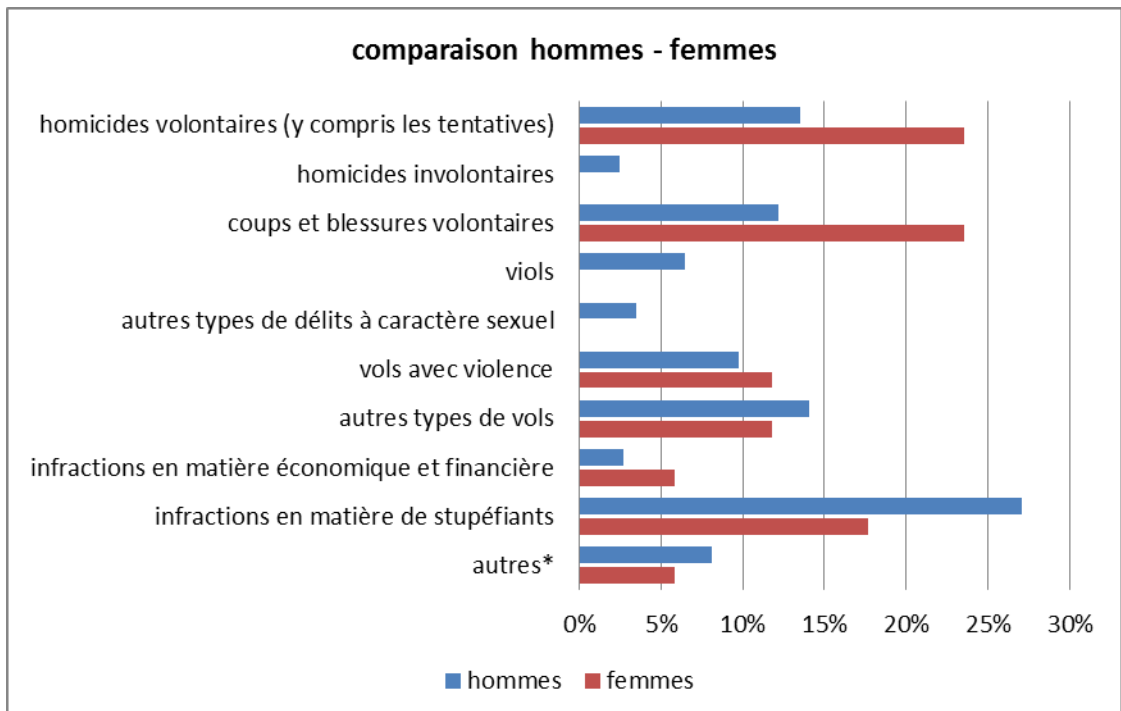


La population des condamnées se caractérise par un accroissement notable d'infractions pour crimes de sang (un quart de la population des condamnées). Ainsi, le nombre de condamnées pour homicides volontaires passe de 18% (en 2011) à 24% (en 2012). La proportion de condamnées pour coups et blessures volontaires passe quant à elle de 4% (en 2011) à 24% (en 2012).



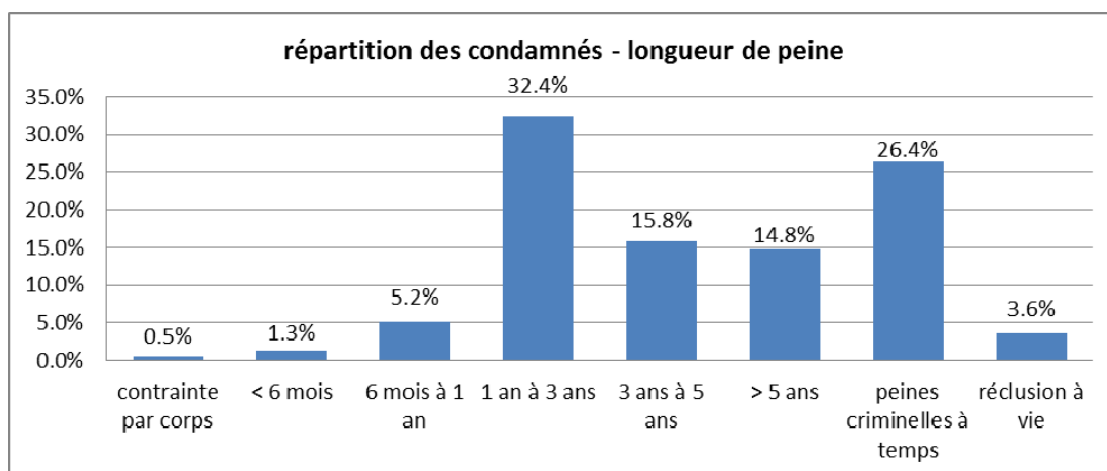
Contrainte par corps : Incarcération prononcée contre une personne ne s'acquittant pas de l'amende qui lui a été infligée. La durée de la contrainte par corps est d'un jour par 50€ d'amende.

Par rapport à 2010, le nombre de condamnations avec emprisonnement pour des infractions au code de la route a connu une nette augmentation : 14 % en 2011 contre 26 % en 2012.

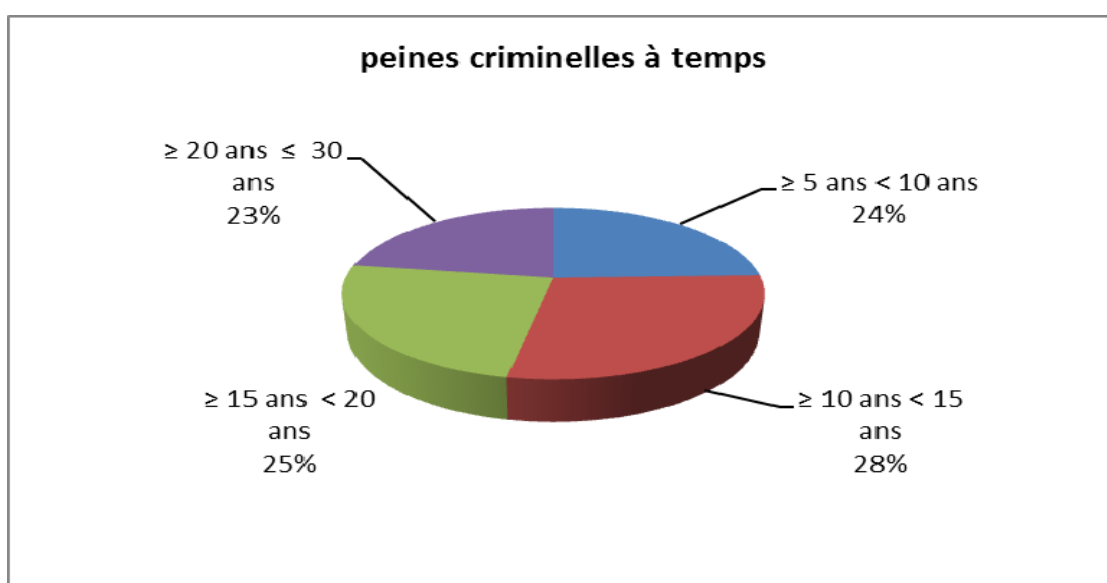


Une comparaison hommes – femmes en matière de condamnations montre que la proportion de femmes impliquées dans des atteintes graves contre la personne est plus élevée que pour les hommes (près de 50 %).

### 3.3.3. Répartition des condamnés (condamnation définitive) au 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon la longueur de la peine prononcée

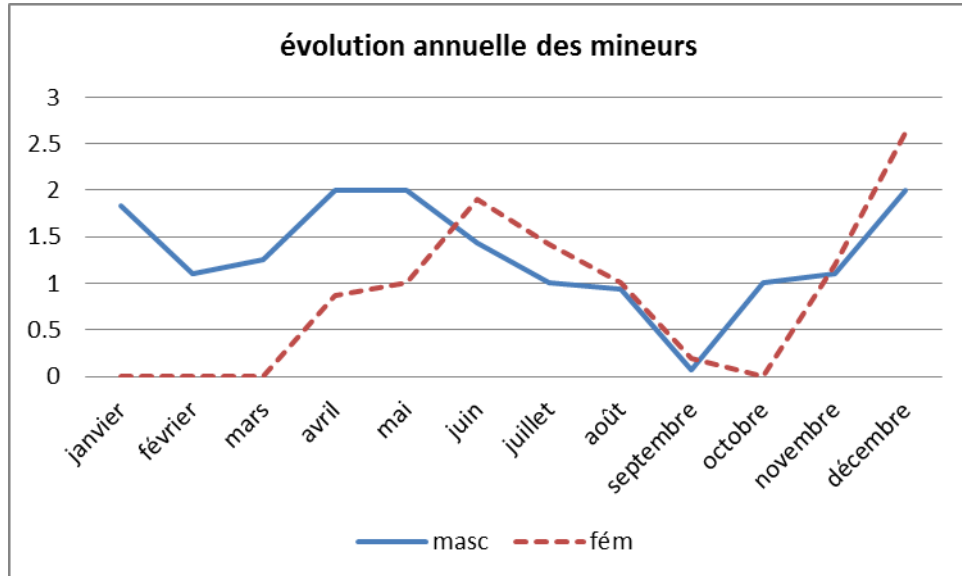


Les peines d'emprisonnement d'une durée inférieure à une année ne représentent que 6,5% en 2012 contre 7% en 2011. La distribution des proportions relatives à la longueur des peines reste relativement stable par rapport à 2011. Ainsi, les peines de 1 à 3 ans sont passées de 31% en 2011 à 32,4% en 2012. La réclusion à vie, quant à elle, a régressée de 4% à 3,6%.



### 3.4. Mineurs

Par rapport à 2011, l'on constate une nette régression des mineurs détenus en application des articles 6 et 24 de la loi modifiée du 10 août 1992 sur la protection de la jeunesse.



## 4. Incidents

Du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, l'administration pénitentiaire a dénombré les incidents suivants :

- aucune évasion au CPL (idem en 2010/2011)
- aucune prise d'otage(s) (idem en 2010/2011)
- aucun mouvement collectif et révolte<sup>4</sup> (idem en 2010/2011)
- 2 fugues au CPG (3 en 2010/2011)
- 3 décès (3 en 2010/2011)
- 2 agressions physiques contre le personnel (3 en 2010/2011)
- 12 non-retours de congés pénaux, congés accompagnés, sorties autorisées, sorties visites et semi-liberté (14 en 2010/2011)
- 110 actes de violences entre détenus (116 en 2010/2011)

<sup>4</sup> Nécessitant l'intervention des forces de l'ordre.